

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
**COMMUNE DE OUISTREHAM**

\*\*\*\*\*  
**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 2 JUIN 2020**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le mardi 2 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 mai, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socioculturel de Ouistreham, sous la présidence de M. Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES (ANETT)**

DEL20200602\_13

Présents : 29

Pouvoirs :

Votants : 29

Pour : 25

Contre :

Abstentions : 4

**Rapporteur : Le Maire**

La commune de Ouistreham est classée de Tourisme par décret en date du 8 février 2013 (on compte aujourd'hui 413 stations classées de Tourisme en France).

L'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT) est la seule association à fédérer au plan national les élus œuvrant en faveur du tourisme. Elle regroupe des élus à la tête de communes, d'EPCI, de Régions, de Départements, avec leurs spécificités géographiques et touristiques, ainsi que des députés et des Sénateurs, intéressés à la défense des intérêts de ces territoires.

Elle s'est donnée une mission de conseil auprès des élus (accompagnement, alertes, information...), et elle instruit et suit par ailleurs des dossiers destinés à être présentés devant les assemblées parlementaires, afin de dégager et faire remonter auprès des Ministères non seulement les difficultés rencontrées par les communes et les territoires touristiques mais aussi les solutions que l'on pourrait envisager.

Son efficacité est encore démontrée, si besoin était, par son intégration au Conseil Interministériel du Tourisme.

Bien que la compétence Tourisme soit transférée à la Communauté urbaine, la Commune de Ouistreham reste toujours sensible et investie pour participer au développement touristique de son territoire, en lien étroit avec son activité économique.

Entendu l'exposé et après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, avec 25 voix pour et 4 abstentions<sup>1</sup>**, de rejoindre ce réseau et d'autoriser l'adhésion de la commune, pour un montant calculé sur la base du nombre d'habitants et fixé à 571€ pour l'année 2020.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Affichée le - 9 JUIN 2020  
Certifiée exécutoire le



<sup>1</sup> MM R. Chauvois, Pat. Chrétien, JY. Meslé et Mme P. Segaud Castex.